

Saint-Fulgent, le 19 mai 2020

Aux parents d'élèves des écoles de Saint-Fulgent

<u>Objet</u>: Mise en place du dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme

Nos réf.: JC/JLG

La circulaire du 4 mai 2020 relative à la réouverture des écoles et aux conditions de poursuite des apprentissages prévoit qu'à partir du 11 mai, les élèves peuvent se trouver dans une à plusieurs des situations suivantes :

- en classe;
- en étude si les locaux et les moyens de surveillance le permettent ;
- à la maison avec la poursuite de l'enseignement à distance ;
- en activité grâce à un accueil organisé par les communes dans le cadre du dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C).

Afin de mettre en place cette dernière situation, la commune et l'association Accueil et Loisirs proposent d'accueillir à compter du lundi 25 mai 2020, 32 enfants maximum (répartis en 4 groupes) au sein de la maison de l'enfance.

Cet accueil sera réalisé à titre gratuit entre 9h et 16h30. Les familles se chargeront de prévoir le déjeuner des enfants (pique-nique froid). Les activités proposées dans le cadre de ce dispositif s'inscriront dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement présentiel ou à distance.

Les familles auront la possibilité d'utiliser le service périscolaire avant et après cet accueil aux tarifs habituels.

Les places d'accueil étant limitées, seuls les enfants répondant aux 2 critères cumulatifs suivants, et dans la limite de la jauge de 32 enfants, seront accueillis :

1/ les enfants dont l'accueil n'est pas assuré par l'école (attestation de l'école)

2/ les enfants dont les parents ne peuvent pas télétravailler (attestation de l'employeur ou déclaration sur l'honneur pour les indépendants).

Afin d'inscrire votre enfant à cet accueil, vous êtes invités à faire une réservation sur votre espace famille <a href="https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintFulgent85250/accueil">https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintFulgent85250/accueil</a>, et ce jusqu'au jeudi précèdent cet accueil.

En fonction des inscriptions, et ce afin de garantir une équité entre les 2 écoles, un nombre de places sera attribué pour chaque établissement au prorata de leurs effectifs habituels.

Pour plus de renseignements, veuillez adresser un courriel à l'association Accueil et Loisirs à <u>maisondelenfance.85@gmail.com</u>.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Luc GAUTRON

Sophie MANDIN

Aline COURTIN

**Edwige ROGER** 

Premier Adjoint

Membre de la commission scolaire

Co-présidentes de l'association Accueil et Loisirs